



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 janvier 2026 à 18h00**

Date de convocation : 15 janvier 2026

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 janvier 2026, à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Polyvalente à Mirabel-et-Blacons en session ordinaire, sous la présidence de François BROCARD, Président.

Présents	Jean-Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Anne-Marie CHIROUZE à Thierry GUILLOUD ; Sarah DUVAUCHELLE à Caryl FRAUD ; Philippe HUYGHE à Gilles MAGNON ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Hervé MARITON à Jean-Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à François BROCARD ; Morgane PEYRACHE à Jean-Marc MATTRAS ; Fabien SYLVAIN à Catherine MERIEAU ; Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER ;
Absents	Dominique DELAYE ; Boris TRANSINNE
Secrétaire de séance	Patricia PUC

Demande d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement pour la piste DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) des contreforts Nord du massif de Saoû

Le Conseil,

I) Rappel du contexte

Le Conseil communautaire a acté la création d'une piste DFCI sur les contreforts nord du massif de Saoû.

Pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts, le Code forestier (articles L. 134-2 et R. 134-2) permet à l'Etat d'établir une servitude de passage et d'aménagement à son profit ou au profit d'une autre collectivité publique, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une association syndicale.

Cette servitude d'utilité publique garantie ainsi à son bénéficiaire de créer et gérer une piste DFCI sans risque de rupture de continuité en cas de refus ou d'impossibilité de contractualiser avec certains propriétaires fonciers.

II) Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de donner un avis favorable à la création d'une servitude de passage et d'aménagement sur le périmètre de la piste DFCI et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Préfecture de la Drôme pour qu'elle l'établisse au profit de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans.

III) Visas



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 janvier 2026 à 18h00**

Date de convocation : 15 janvier 2026

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 ;
VU la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;
VU les Comités de Pilotage des 10 juillet 2023, 8 février 2024, 11 avril 2024 et 10 septembre 2025 ;
VU la réunion de présentation du 11 décembre 2025 en présence des maires concernées par le projet ;
VU la délibération du 26 septembre 2024 portant sur l'étude de faisabilité d'une piste DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) sur les contreforts Nord du massif de Saoû ;
VU l'avis favorable des maires concernés par le tracé de la piste réunis le 11 décembre 2025.
VU la délibération du 28 janvier 2026 portant modification de l'intérêt communautaire de la compétence statutaire optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;
VU la délibération du 28 janvier 2026 portant sur la création d'une piste DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) sur les contreforts nord du massif de Saoû ;

IV) Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable à la création d'une servitude de passage et d'aménagement pour la piste DFCI des contreforts nord du massif de Saoû,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant autorisé à signer tout document et acte nécessaire à la réalisation et au suivi de ce projet.

V) Résultat du vote

Délibération adoptée à la majorité.

Votants POUR : 36 voix

Votants CONTRE : 1 voix (Hélène PELAEZ-BACHELIER)

S'abstenant : 0 voix

VI) Annexe

La présente délibération ne comporte pas d'annexe.

Patricia PUC
Secrétaire de séance

Le 4 février 2026
Au registre sont les signatures,
François BROCARD
Président



Affichée 04 FEV. 2026